Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 14 (1869)

Heft: (16): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

Artikel: Avant-projet d'organisation militaire suisse [suite]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-357776

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

AVANT-PROJET D'ORGANISATION MILITAIRE SUISSE. (Suite.)

RÉPARTITION DES UNITÉS TACTIQUES ENTRE LES CANTONS.

TESSIN.

Tessin.							
Nombre des hommes astreints au service, d'après les contrôles, complété en vue de la fixation de la durée du service à 25 années							
Dont à déduire pour les armes spéciales de chaque classe d'âge :							
Effectif d'après le contrôle.							
1 compagnie de sapeurs							
1 batterie de montagne							
1 compagnie de position							
1 » » guides							
Donc, pour les armes spéciales des trois classes d'âge							
Il resterait en tout pour former des bataillons d'infanterie 7656							
Pour une classe d'âge $\frac{7656}{3}$ = 2552							
On pourrait en former : 3 bataillons ; il resterait 8 surnuméraires.							
L'effectif d'une classe d'âge, pour toutes les armes, comprend :							
Armes spéciales, comme ci-dessus 598							
Infanterie: 3 bataillons							
3142							
Il faudrait pour constituer cet effectif:							
9 levées annuelles pour l'élite \cdot à $362 = 3258$							
10 » » la réserve à 309 = 3090							
6 » » la landwehr à 482 = 2892							
25 levées annuelles 9240							
Nombre des hommes astreints au service 9450							
De trop: 210							
VAUD.							
Nombre des hommes astreints au service, d'après les contrôles, complété en vue de la fixation de la durée du service à 25 années							
Dont à déduire pour les armes spéciales de chaque classe d'âge :							
Effectif d'après le contrôle,							
1 compagnie de sapeurs							
3 batteries attelées							
1 compagnie de position							
1 » » parc							
Train de parc 81							
3 escadrons de dragons 348							
1 compagnie de guides 37							
4 » » carabiniers 552							
1955							
Donc, pour les armes spéciales des trois classes d'âge							
Il resterait en tout pour former des bataillons d'infanterie 17,062							
Pour une classe d'âge $\frac{17,062}{3} = 5,687$							

Dont on pourrait former: 6 bataillons, 1 demi-bataillon; il resterait 168 numéraires.	3 sur-
L'effectif d'une classe d'âge, pour toutes les armes, comprend : Armes spéciales, comme ci-dessus 1955 Infanterie : 6 bataillons 5088 1 demi-bataillon	
Il faudrait pour constituer cet effectif: 7 levées annuelles pour l'élite, à 1169 = 8 » » la réserve à 912 = Il manquerait 178 hommes, soit 8 ou 9 par compagnie. (10) Reste du personnel pour la landwehr = 25 levées annuelles	8,183 7,296 7,448 2,927 2,927
VALAIS.	
Nombre des hommes astreints au service d'après les contrôles, complété de la fixation de la durée du service à 25 années	en vue 6587
1 batterie de montagne	
Donc pour les armes spéciales des trois classes d'âge	963
Il resterait en tout, pour former des bataillons d'infanterie	5624
Pour une classe d'âge $\frac{5624}{3}$	1874
Dont on pourrait former: 2 bataillons; il resterait 178 surnuméraires. L'effectif d'une classe d'âge, pour toutes les armes, comprend: Armes spéciales comme ci-dessus	(I
Il faudrait, pour constituer cet effectif:	00=0
6 levées annuelles pour l'élite à $346 =$ 6 » » » la réserve à $378 =$ 13 » » la landwehr à $170 =$	2076 2268 2210
25 levées annuelles. Nombre des hommes astreints au service	6554 6587
De trop,	33
Neuchatel.	
Nombre des hommes astreints au service d'après les contrôles, complété et de la fixation de la durée du service à 25 années	en vue 6426
i batterie attelée 190	
Train de parc 60 1 compagnie de guides ,	
2 compagnies de carabiniers	
.	

	Donc, pour les armes spéciales des trois classes d'âge	1689
	Il resterait en tout, pour former des bataillons d'infanterie	4757
	Pour une classe d'àge $\frac{4737}{3}$ =	1579
	Dont on pourrait former 2 (faibles) bataillons — 117 hommes.	
2 99	L'effectif d'une classe d'âge, pour toutes les armes, comprend : Armes spéciales, comme ci-dessus	
	Il faudrait, pour constituer cet effectif:	
	8 levées annuelles pour l'élite à 255 = Il manquerait 219 hom., soit 18 par comp.	2040
	8 levées annuelles pour la réserve à 296 =	2368
	9 » » la landwehr à 231 = Il manquerait 180 hom , soit 15 par comp.	2079
	25 levées annuelles. Nombre des hommes astreints au service	6487 6426
	Genève.	61
	Nombre des hommes astreints au service, d'après les contrôles, complété e	en vue
		4893
	Dont à déduire, pour les armes spéciales de chacune des classes d'âge : Effectif d'après le contrôle.	
	1 compagnie de sapeurs	*
	1 compagnie de guides	3 4 - 2 0 g
	Donc, pour les armes spéciales des trois classes d'âge	2292
	Il resterait en tout, pour former des bataillons d'infanterie	2601
	Pour une classe d'age $\frac{2601}{3}$ =	867
	Dont on pourrait former 1 bataillon; il resterait 19 surnuméraires.	
	L'effectif d'une classe d'âge pour toutes les armes comprend : Armes spéciales, comme ci-dessus	
	1649	
	Il faudrait pour constituer cet effectif:	
	6 levées annuelles pour l'élite à 314 = 8 » » la réserve à 212 = (11) Reste du personnel	1884 1696 1313
	annuelles pour la réserve et la landwehr.	
	25 levées annuelles.	4893
	Nombre des hommes astreints au service	4893

Nous donnons ci-après le tableau de toutes les unités tactiques :

ÉLITE.

	GÉNIB.			GÉNIB. ARTILLERIB.			Cavalerie.		Carabiniers.	ìn	FANT	BRIB.	
	Compagnies de sapeurs.	Compagnies de pontonniers.	Compagnies de télégraphistes.	Batteries atte- lées.	Compagnies de position.	Compagnies de parc.	Compagnies du train de parc.	Escadrons de dragons.	Compagnies de guides.	Compagnies.	Batailions.	Demi- bataillons.	Compagnies détachées.
Zurich Berne Lucerne Uri Schwyz Unterwald le-Haut Bas Glaris Zoug Fribourg Soleure Bâle-Ville Campagne Schaffhouse Appenzell RhExt Int. St-Gall Grisons Argovie Thurgovie Tessin Vaud Valais Neuchâtel Genève	1 2	1 1	1 - 1 1 3	3 5 1	- 1 - - 1 - 1 4	1 1 1 6	_5	361	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	45211112111 1 2 222214121 40	6 123 - 2 - 1 - 2 1 - 1 1 1 - 4 3 4 2 3 6 2 2 1 57		1 2 - 1 7

Les compagnies du train de parc	seront répar	ties comme suit	t :
	Elite.	Réserve.	Landwehr.
Lucerne			
Uri			
Schwytz	A		A
Unterwald-le-Haut	8 4 s	1	1
Unterwald-le-Bas			
Zoug /			
Fribourg	•	. 1	a ≜ *
Neuchâtel	1	1	1

A reporter, 2 2 2

	Elite.	Réserve. 2	Landwehr. 2	
Vaud	*			
Valais	1	1	1	
Genève Zurich Glaris Schaffhouse Appenzell RhExt. Appenzell RhInt. St-Gall Grisons Thurgovie	i	1	4	
Berne Soleure Bâle-Ville Bâle-Campagne Argovie	1	1	4	
	5	5	5	

La réserve serait formée de la même manière que l'élite, pour tous les corps, sauf pour la cavalerie, qui, étant composée d'une seule levée annuelle dans la réserve, ne servirait qu'à compléter l'élite et ne serait pas organisée.

La landwehr serait formée de la même manière que la réserve, pour tous les corps, sauf pour l'artillerie, où les canonniers seraient organisés en compagnies de position et en détachements spéciaux, les soldats du train en compagnies de parc et en détachements spéciaux, et pour la cavalerie, dont le personnel ne ferait que figurer sur les rôles.

Plusieurs unités tactiques de l'infanterie se trouveraient dispersées, parce qu'on serait obligé d'attribuer des levées annuelles entières à chaque arme et à chaque classe d'âge dans les limites du canton, et que dès lors si l'on ne veut pas avoir un effectif incomplet, chacune de ces subdivisions (limites cantonales, arme, classe d'âge) présente une fraction en sus qui ne peut être utilisée.

Dans les grands cantous surtout, le nombre des levées annuelles doit être calculé dans cette prévision, et l'on doit abandonner les compagnies détachées, parce que la formation des arrondissements sur le territoire de ces cantons donnera lieu à une dispersion semblable à celle que nous venons de signaler relativement aux frontières cantonales.

Si l'on ne tenait aucun compte des limites des cantons et des arrondissements militaires, les chiffres portés au projet se présenteraient comme suit :

mentos, ico eministe portes da projet co precentoralent comme	
Astreints au service d'après les contrôles (complétés)	214,199
A prélever pour les armes spéciales	50,658
Reste pour l'infanterie,	163,531
Pour chaque classe d'âge d'infanterie,	54,510
54,510	
848 = 64 bataillons.	
Effectif d'une classe d'âge :	
Armes spéciales 16,886	
64 bataillons d'infanterie 54,272	
71,158	
7 levées annuelles pour l'élite à $10,170 = 71,190$	
8 » » la réserve à $8,799 = 70,392$	
10 » » landwehr à $7,333 = 73,330$	
25 levées annuelles 214,912	

De même que pour les cantons où il ne se présente rien d'anormal, il résulte des chiffres ci-dessus une proportion constante entre l'effectif de chacune des levées annuelles et le nombre de ces levées nécessaires pour la formation des classes d'âge de l'élite, de la réserve et de la landwehr, savoir 7-8-10.

Quelles que soient d'ailleurs les différences qu'on rencontre d'un canton à l'autre, elles se compensent dans l'ensemble, et nous trouvons dans ce fait la preuve que, avec quelques déviations à la règle, la meilleure base pour une nouvelle répartition des unités tactiques entre les cantons est le nombre des hommes portés sur les contrôles comme astreints au service militaire.

Nombre des levées qui, dans chaque canton, seraient nécessaires pour former les unités tactiques des trois classes d'âge :

_			Elite.	Réserve.	Landwehr.
Zurich .		•	8	10	7
Berne	1		7	8 .	10
Lucerne .		•	7	8	10
Uri			5	8	12
Schwyz.		•	7	8	10
Unterwald-le-	-Haut)	7	0	0
Untervald-le-		3		9	9
Glaris			7	7	11
Zoug			7	6	12
Fribourg .			7	7	11
Soleure .			6	7	12
Bâle-Ville			9	7	9
Bâle-Campagi	ne .	•	6	9	10
Schaffhouse			8	7	10
Appenzell Rh			10	9	6
» Rh	Int.		8	9	8
St-Gall .			8	8	9
Grisons .			8	8 `	9
Argovie .			7	8	10
Thurgovie			8	8	9
Tessin		•	9	10	6
Vaud			7	8	10
Valais .			6	6	13
Neuchâtel			8	8	9
Genève .		•	6	8	11
M	oyenn	e,	7	8	10
(A suivre.)				K	

MISE AU CONCOURS DE MODÈLES DE FUSÉES POUR PROJECTILES EXPLOSIBLES.

Le Département militaire fédéral désire introduire pour l'artillerie une fusée perfectionnée.

Cette fusée doit remplir les conditions suivantes :

1º La fusée doit en même temps être une fusée percutante et à temps, afin qu'on

puisse obtenir en tout cas l'explosion du projectile;

2º La fusée doit permettre aussi bien la graduation rapide jusqu'à la combustion d'au moins 10 secondes de durée avec subdivision de 1/2 et 1/4 de seconde, que la graduation avec la combustion la plus courte possible pour obtenir l'effet de mitraille;

3º La graduation ne doit avoir lieu qu'avec la main et de la manière la plus simple sans l'aide d'aucun instrument; chaque artilleur doit pouvoir l'apprendre avec facilité sans aucun danger, même dans le cas d'un maniement maladroit;